

DÉCISION DU MAIRE N° 2022/10/125

Objet : 125 - Dons au musée de Vire

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Décide

- D'accepter les dons suivants, afin d'enrichir les collections du musée de Vire Normandie :
 - 1/ Objets provenant de la communauté de Blon (un tableau de la fondatrice, une poupée de couturière et une malle contenant les vêtements des fondateurs) ;
 - 2/ Un moulin à sarrasin (don de Georgette Cotentin) ;
 - 3/ les vêtements et outils de travail de Louis Marie, boucher (don de Ginette Marie-Beauvalet).

Fait à Vire Normandie, le 21 octobre 2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221025-125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2022

Affichage : 25/10/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Marc ANDREU SABATER

